

Brevet Professionnel de l'Éducation Populaire et du Sport  
Certificat complémentaire "Direction d'un Accueil Collectif  
de Mineurs"

**FORMATION CCD ACM – mars à décembre 2019**

**Qu'est-ce qu'un CCD :**

Le Certificat complémentaire de Direction atteste de compétences professionnelles supplémentaires à celles certifiées dans un BPJEPS. C'est une extension dans une spécialité du BPJEPS.

Le **CCD ACM** permet à son titulaire d'assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs. Parmi les prérogatives assumées :

- Elaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux,
- Direction des équipes de travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet du centre,
- Accompagnement et formation des membres de l'équipe,
- Organisation de la communication interne et externe du séjour ou de l'accueil de loisirs,
- Prise en considération de la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne
- Organisation des actes de la gestion courante d'un accueil collectif de mineurs en matière de finances, maintenance, personnel, effectifs, économat.

**Certification du CCD ACM :**

- Le/la candidat(e) exerce des fonctions de direction, pendant au moins 18 jours consécutifs ou non au sein d'un ACM déclaré à la DRJSCS.
- Il/elle élabore et soutient un document écrit de 20 pages relatant et analysant cette situation de direction en ACM.

**Contenus abordés :**

- 1<sup>ère</sup> partie :
  - Rôle et missions du directeur/de la directrice
  - Cadre réglementaire d'un ACM.
- 2<sup>ème</sup> partie :
  - Conception et élaboration d'un projet pédagogique
  - La phase bilan du projet et ses outils
  - Connaissances de l'environnement du directeur/de la directrice (associations et services des sports/jeunesse) et des caractéristiques des différents publics.
- 3<sup>ème</sup> partie :
  - Management
  - Règlement de conflit
  - Conduite de réunion
  - Rôle formateur du directeur/de la directrice, suivi des stagiaires
- 4<sup>ème</sup> partie :
  - Gestion et budget
  - Economat
  - Les conditions sanitaires
  - Alimentation

**Alternance :**

**La structure d'alternance est une structure agréée Jeunesse et Sports.**

➤ Stage : Assurer les fonctions de direction dans un accueil de loisirs ou de vacances.

Durée : 18 jours ouvrés

**Le tutorat :**

La personne qui assure le tutorat devra être titulaire d'un titre ou diplôme attestant des compétences de direction.

**Dates**

7 mars 2019  
au 19 décembre 2019

**Durée de la formation**

105 heures soit 15 jours  
en centre  
18 jours à minima en entreprise  
soit 126 heures en direction  
d'ACM

**Horaires en centre**

9h à 12h30 et 13h30 à 17h

**Lieu de formation**

CAMPUS LEO LAGRANGE  
33 avenue du Docteur G.Levy  
69200 VENISSIEUX  
04 78 78 01 70

Mail :

[rhonealpes@campus-leolagrange.org](mailto:rhonealpes@campus-leolagrange.org)

**Prix pour la formation complète**

1 102,50 Euros  
(Coût horaire : 10,50 euros)

**Frais d'inscription : 50 euros**

**Clôture des inscriptions :**  
18 janvier 2019

**Sélection des candidats  
organisée :**  
25 janvier 2019

## Calendrier des modules de regroupements en centre de formation

Dates	Nb d'heures	Contenus
07/03/19 au 08/03/19	2 jours soit 14h	Module 1
21/03/19 au 22/03/19	2 jours soit 14h	Module 2
11/04/19 au 12/04/19	2 jours soit 14h	Module 2/3
02/05/19 au 03/05/19	2 jours soit 14h	Module 3/4
23/05/19 au 24/05/19	2 jours soit 14h	Module 3/4
13/06/19 au 14/06/19	2 jours soit 14h	Module 4
12/09/19 au 13/09/19	2 jours soit 14h	Préparation épreuve
17/10/19	0,5 jours soit 3,5h	
19/12/19	0,5 jours soit 3,5h	
<b>TOTAL</b>	<b>15 JOURS - 105 HEURES</b>	

## En alternance en situation de direction d'ACM

De juillet à septembre 2019	18 jours minimum à effectuer
<b>TOTAL</b>	<b>18 JOURS - 126 HEURES</b>